



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9597<sup>e</sup>** séance

Lundi 8 avril 2024, à midi

New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Frazier ..... (Malte)

*Membres :*

Algérie .....	M. Bendjama
Chine .....	M. Sun Zhiqiang
Équateur .....	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
Fédération de Russie .....	M. Polyanskiy
France .....	M. de Rivière
Guyana .....	M <sup>me</sup> Rodrigues-Birkett
Japon .....	M. Yamazaki
Mozambique .....	M. Afonso
République de Corée .....	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone .....	M. Kanu
Slovénie .....	M. Žbogar
Suisse .....	M. Hauri

## Ordre du jour

### Admission de nouveaux Membres

Lettre datée du 3 avril 2024, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2024/286)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à midi.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Admission de nouveaux Membres**

#### **Lettre datée du 3 avril 2024, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2024/286)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Dans une lettre datée du 2 avril 2024 adressée au Secrétaire général, l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine s'est référé à la demande d'admission de l'État de Palestine à l'Organisation des Nations Unies, figurant dans le document S/2011/592, daté du 23 septembre 2011, et a prié instamment le Conseil

de sécurité de bien vouloir réexaminer cette demande pendant le mois d'avril 2024. Cette lettre figure dans le document publié sous la cote S/2024/286.

Conformément aux dispositions de l'article 59 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, à moins que le Conseil n'en décide autrement, la présidence du Conseil de sécurité renvoie les demandes d'admission à l'examen du Comité d'admission de nouveaux Membres. En conséquence, si je n'entends pas de proposition contraire, je vais renvoyer au Comité d'admission de nouveaux Membres la requête présentée par l'État observateur de Palestine que soit réexaminée la demande d'admission pendant le mois d'avril 2024.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je propose que le Comité d'admission de nouveaux Membres se réunisse aujourd'hui à 15 heures dans la salle de conférence 7 pour examiner la demande d'admission de l'État de Palestine à l'Organisation des Nations Unies.

*La séance est levée à 12 h 5.*